



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15671</b>	<b>De M. Philippe Naillet ( Socialistes et apparentés - Réunion )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Éducation et jeunesse</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Éducation et jeunesse</b>
<b>Rubrique &gt; outre-mer</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des jeunes Réunionnais qui ont des scolarités courtes et sans diplôme	<b>Analyse &gt; Situation des jeunes Réunionnais qui ont des scolarités courtes et sans diplôme.</b>
Question publiée au JO le : <b>27/02/2024</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/05/2024</b> page : <b>3859</b> Date de signalement : <b>30/04/2024</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Naillet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'étude de l'Insee rendue publique le 20 février 2024 qui fait état de 14 800 jeunes Réunionnais entre 18 et 20 ans déscolarisés en 2023. Cela représente 30 % des jeunes réunionnais qui ne poursuivent pas leurs études et à titre de comparaison, ce chiffre n'est que de 17 % dans l'Hexagone. Il fait remarquer qu'à cette sortie du système scolaire, s'ajoute le fait que ces jeunes sont souvent NEET (ni en formation, ni en emploi, ni en étude) et sans diplôme. Ainsi en 2020, La Réunion comptait 300 jeunes de 14 ans, 400 jeunes de 15 ans, 800 jeunes de 16 ans et 1 650 jeunes de 17 ans qui quittaient les établissements scolaires. Selon l'Insee, les 3 100 jeunes déscolarisés avant leur 18 ans, vont faire face à d'extrêmes difficultés pour leur l'insertion professionnelle dans un territoire marqué par un chômage élevé comme La Réunion. Ces chiffres alarmants voire inquiétants posent le sujet du devenir de ces jeunes et de leur place dans la société sachant que l'offre d'insertion proposée actuellement (RSMA, école de la 2e chance, apprentissage) n'est pas suffisante. Il faut aller beaucoup plus loin pour donner une perspective d'avenir à ces jeunes qui sont les adultes de demain pour en faire des citoyens dignes. Au vu de la situation présentée ci-dessus, il souhaite savoir ce qu'elle propose pour sortir ces jeunes de leur déshérence et, par la même occasion, de leur désespérance.

### Texte de la réponse

La lutte contre le décrochage scolaire est un axe prioritaire de la politique éducative. Elle s'inscrit dans une action interministérielle déployée dans tous les territoires pour repérer, prendre en charge et accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire. Les partenaires de la formation et de l'emploi réunis au sein des plateformes partenariales de suivi et d'appui aux décrocheurs mutualisent leurs solutions de qualification et d'insertion pour répondre aux besoins individuels des jeunes décrocheurs. D'après l'étude de l'INSEE citée, entre 2010 et 2020, le taux des jeunes de 14 à 20 ans sortant du système éducatif sans diplôme a significativement baissé à la Réunion pour passer de 13 à 8 %. Ce résultat traduit l'implication des services de l'éducation nationale, et en particulier de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, pour repérer, identifier et proposer des solutions personnalisées aux jeunes concernés, avec l'appui des référents persévérance scolaire en établissement scolaire. En amont, chaque bassin dispose de plateforme nouvelles chances (PNC) visant à prévenir le décrochage en collège et en lycée. L'entrée en vigueur de l'obligation de formation des 16-18 ans à la rentrée 2020 a permis de renforcer les actions de prévention du décrochage et la mise en synergie des acteurs territoriaux. À la Réunion, le taux des jeunes ne

satisfaisant pas à l'obligation de formation a été réduit entre 2021 et 2022 de 6,4 % à 3,3 %, soit 958 jeunes de 16 à 18 ans. Le territoire de la Réunion se caractérise par une voie professionnelle qui occupe une place spécifique dans les parcours scolaires des élèves. À l'issue de la classe de 3e, en moyenne sur les cinq dernières années, plus de 43 % des décisions d'orientation portent sur cette voie, contre 32 % au niveau national. La poursuite d'études vers l'enseignement supérieur y est plus faible que dans l'hexagone, en dépit de la politique volontariste pour encourager les titulaires de bac professionnel à suivre des études supérieures. La réforme du lycée professionnel renforce les mesures d'accompagnement des jeunes sortant de formation dans l'accès à l'emploi en lien étroit avec les acteurs du tissu économique et social. Ainsi, pour cette première année de mise en œuvre, 26 jeunes ont bénéficié du dispositif parcours Ambition emploi à la Réunion.